

UPOV

TG/PORTU(proj.4)

ORIGINAL : anglais

DATE : 2008-03-08

UNION INTERNATIONALE POUR LA PROTECTION DES OBTENTIONS VÉGÉTALES
GENÈVE

PROJET

POURPIER

Code UPOV : PORTU_OLE

Portulaca oleracea L.

PRINCIPES DIRECTEURS

POUR LA CONDUITE DE L'EXAMEN

DE LA DISTINCTION, DE L'HOMOGENÉITÉ ET DE LA STABILITÉ

établi par un expert du Japon

*pour examen par le Comité technique à sa quarante-quatrième session
qui se tiendra à Genève (Suisse) du 7 au 9 avril 2008*

Autres noms communs : *

<i>Nom botanique</i>	<i>Anglais</i>	<i>Français</i>	<i>Allemand</i>	<i>Espagnol</i>
<i>Portulaca oleracea L.</i>	Portulaca, Purslane	Pourpier	Portulak	Verdolaga

Ces principes directeurs ("principes directeurs d'examen") visent à approfondir les principes énoncés dans l'introduction générale (document TG/1/3) et dans les documents TGP qui s'y rapportent afin de donner des indications concrètes détaillées pour l'harmonisation de l'examen de la distinction, de l'homogénéité et de la stabilité (DHS) et, en particulier, à identifier des caractères convenant à l'examen DHS et à la production de descriptions variétales harmonisées.

DOCUMENTS CONNEXES

Ces principes directeurs d'examen doivent être interprétés en relation avec l'introduction générale et les documents TGP qui s'y rapportent.

* Ces noms, corrects à la date d'introduction des présents principes directeurs d'examen, peuvent avoir été révisés ou actualisés. [Il est conseillé au lecteur de se reporter au code taxonomique de l'UPOV, sur le site Web de l'UPOV (www.upov.int), pour l'information la plus récente.]

<u>SOMMAIRE</u>	<u>PAGE</u>
1. OBJET DE CES PRINCIPES DIRECTEURS D'EXAMEN	3
2. MATÉRIEL REQUIS.....	3
3. MÉTHODE D'EXAMEN	3
3.1 Nombre de cycles de végétation.....	3
3.2 Lieu des essais.....	3
3.3 Conditions relatives à la conduite de l'examen	4
3.4 Protocole d'essai	4
3.5 Nombre de plantes ou parties de plantes à examiner.....	4
3.6 Essais supplémentaires.....	4
4. EXAMEN DE LA DISTINCTION, DE L'HOMOGENÉITÉ ET DE LA STABILITÉ	5
4.1 Distinction.....	5
4.2 Homogénéité	5
4.3 Stabilité	6
5. GROUPEMENT DES VARIÉTÉS ET ORGANISATION DES ESSAIS EN CULTURE	6
6. INTRODUCTION DU TABLEAU DES CARACTÈRES	6
6.1 Catégories de caractères.....	6
6.2 Niveaux d'expression et notes correspondantes.....	7
6.3 Types d'expression.....	7
6.4 Variétés indiquées à titre d'exemple	7
6.5 Légende.....	7
7. TABLE OF CHARACTERISTICS/TABLEAU DES CARACTÈRES/MERKMALSTABELLE/TABLA DE CARACTERES.....	8
8. EXPLICATIONS DU TABLEAU DES CARACTÈRES	14
8.1 Explications portant sur plusieurs caractères	14
8.2 Explications portant sur certains caractères	14
9. BIBLIOGRAPHIE.....	18
10. QUESTIONNAIRE TECHNIQUE	19

1. Objet de ces principes directeurs d'examen

Ces principes directeurs d'examen s'appliquent à toutes les variétés de *Portulaca oleracea* L.

2. Matériel requis

2.1 Les autorités compétentes décident de la quantité de matériel végétal nécessaire pour l'examen de la variété, de sa qualité ainsi que des dates et lieux d'envoi. Il appartient au demandeur qui soumet du matériel provenant d'un pays autre que celui où l'examen doit avoir lieu de s'assurer que toutes les formalités douanières ont été accomplies et que toutes les conditions phytosanitaires sont respectées.

2.2 Le matériel doit être fourni sous forme de boutures racinées ou de semences.

2.3 La quantité minimale de matériel végétal à fournir par le demandeur est de :

variétés à multiplication végétative : 25 boutures racinées;

variétés reproduites par voie sexuée : 600 semences.

S'agissant des semences, celles-ci doivent satisfaire aux conditions minimales exigées pour la faculté germinative, la pureté spécifique, l'état sanitaire et la teneur en eau, indiquées par l'autorité compétente. Dans le cas où les semences doivent être maintenues en collection, la faculté germinative doit être aussi élevée que possible et indiquée par le demandeur.

2.4 Le matériel végétal doit être manifestement sain, vigoureux et indemne de tout parasite ou toute maladie importants.

2.5 Le matériel végétal ne doit pas avoir subi de traitement susceptible d'influer sur l'expression des caractères de la variété, sauf autorisation ou demande expresse des autorités compétentes. S'il a été traité, le traitement appliqué doit être indiqué en détail.

3. Méthode d'examen

3.1 *Nombre de cycles de végétation*

En règle générale, la durée minimale des essais doit être d'un seul cycle de végétation.

3.2 *Lieu des essais*

En règle générale, les essais doivent être conduits en un seul lieu. Pour les essais conduits dans plusieurs lieux, des indications figurent dans le document TGP/9, intitulé "Examen de la distinction".

3.3 *Conditions relatives à la conduite de l'examen*

3.3.1 Les essais doivent être conduits dans des conditions assurant une croissance satisfaisante pour l'expression des caractères pertinents de la variété et pour la conduite de l'examen.

3.3.2 Les plantes doivent être cultivées en plein air afin d'observer le port de la plante (caractère 1).

3.3.3 Sauf indication contraire, toutes les observations doivent être effectuées à la pleine floraison.

3.3.4 Étant donné les variations de la lumière solaire, les déterminations de la couleur avec un code de couleurs doivent être faites dans une enceinte avec une lumière artificielle ou au milieu de la journée, dans une pièce sans rayon de soleil direct. La distribution spectrale de la source de lumière artificielle doit être conforme à la norme CIE de la lumière du jour définie conventionnellement D 6.500 et rester dans les limites de tolérance du "British Standard 950", partie I. Les déterminations doivent être faites en plaçant la partie de plante sur un fond de papier blanc.

3.4 *Protocole d'essai*

3.4.1 Dans le cas des variétés à multiplication végétative, chaque essai doit être conçu de manière à porter au total sur au moins 20 plantes.

3.4.2 Dans le cas des variétés à reproduction par voie sexuée, chaque essai doit être conçu de manière à porter au total sur au moins 40 plantes.

3.4.3 Les essais doivent être conçus de telle sorte que l'on puisse prélever des plantes ou parties de plantes pour effectuer des mesures ou des dénombrements sans nuire aux observations ultérieures qui doivent se poursuivre jusqu'à la fin de la période de végétation.

3.5 *Nombre de plantes ou parties de plantes à examiner*

3.5.1 Variétés à multiplication végétative : sauf indication contraire, toutes les observations portant sur des plantes isolées doivent être effectuées sur 10 plantes ou des parties de chacune de ces 10 plantes et toutes les autres observations doivent être effectuées sur la totalité des plantes de l'essai.

3.5.2 Variétés à reproduction par voie sexuée : sauf indication contraire, toutes les observations portant sur des plantes isolées doivent être effectuées sur 20 plantes ou des parties de chacune de ces 20 plantes et toutes les autres observations doivent être effectuées sur la totalité des plantes de l'essai.

3.6 *Essais supplémentaires*

Des essais supplémentaires peuvent être établis pour l'observation de caractères pertinents.

4. Examen de la distinction, de l'homogénéité et de la stabilité

4.1 *Distinction*

4.1.1 Recommandations générales

Il est particulièrement important pour les utilisateurs de ces principes directeurs d'examen de consulter l'introduction générale avant toute décision quant à la distinction. Cependant, il conviendra de prêter une attention particulière aux points ci-après.

4.1.2 Différences reproductibles

Les différences observées entre les variétés peuvent être suffisamment nettes pour qu'un deuxième cycle de végétation ne soit pas nécessaire. En outre, dans certains cas, l'influence du milieu n'appelle pas plus d'un cycle de végétation pour s'assurer que les différences observées entre les variétés sont suffisamment reproductibles. L'un des moyens de s'assurer qu'une différence observée dans un caractère lors d'un essai en culture est suffisamment reproductible consiste à examiner le caractère au moyen de deux observations indépendantes au moins.

4.1.3 Différences nettes

La netteté de la différence entre deux variétés dépend de nombreux facteurs, et notamment du type d'expression du caractère examiné, selon qu'il s'agit d'un caractère qualitatif, un caractère quantitatif ou encore pseudo-qualitatif. Il est donc important que les utilisateurs de ces principes directeurs d'examen soient familiarisés avec les recommandations contenues dans l'introduction générale avant toute décision quant à la distinction.

4.2 *Homogénéité*

4.2.1 Il est particulièrement important pour les utilisateurs de ces principes directeurs d'examen de consulter l'introduction générale avant toute décision quant à l'homogénéité. Cependant, il conviendra de porter une attention particulière aux points ci-après :

4.2.2 Variétés à multiplication végétative

Pour l'évaluation de l'homogénéité des variétés à multiplication végétative, il faut appliquer une norme de population de 1% avec une probabilité d'acceptation d'au moins 95%. Dans le cas d'un échantillon de 20 plantes, une plante hors-type est tolérée.

4.2.3 Variétés à reproduction par voie sexuée

L'homogénéité des variétés reproduites par voie sexuée doit être déterminée conformément aux recommandations relatives aux variétés allogames qui figurent dans l'introduction générale.

4.3 *Stabilité*

4.3.1 Dans la pratique, il n'est pas d'usage d'effectuer des essais de stabilité dont les résultats apportent la même certitude que l'examen de la distinction ou de l'homogénéité. L'expérience montre cependant que, dans le cas de nombreux types de variétés, lorsqu'une variété s'est révélée homogène, elle peut aussi être considérée comme stable.

4.3.2 Lorsqu'il y a lieu, ou en cas de doute, la stabilité peut être examinée en examinant un nouveau lot de semences ou un nouveau matériel végétal, afin de vérifier qu'il présente les mêmes caractères que le matériel fourni précédemment.

5. Groupement des variétés et organisation des essais en culture

5.1 Pour sélectionner les variétés notoirement connues à cultiver lors des essais avec la variété candidate et déterminer comment diviser en groupes ces variétés pour faciliter la détermination de la distinction, il est utile d'utiliser des caractères de groupement.

5.2 Les caractères de groupement sont ceux dont les niveaux d'expression observés, même dans différents sites, peuvent être utilisés, soit individuellement soit avec d'autres caractères de même nature, a) pour sélectionner des variétés notoirement connues susceptibles d'être exclues de l'essai en culture pratiqué pour l'examen de la distinction et b) pour organiser l'essai en culture de telle sorte que les variétés voisines soient regroupées.

5.3 Il a été convenu de l'utilité des caractères ci-après pour le groupement des variétés :

- a) Plante : port (caractère 1)
- b) Fleur : staminodes pétaloïdes (caractère 14)
- c) Fleur : diamètre (caractère 16)
- d) Pétale : nombre de couleurs (exceptée la macule) (caractère 20)
- e) Pétale : couleur principale (exceptée la macule) (caractère 21)
- f) Seulement les variétés à plus d'une couleur : Pétale : couleur secondaire (exceptée la macule) (caractère 22)
- g) Seulement les variétés à plus d'une couleur: Pétale : répartition de la couleur secondaire (exceptée la macule) (caractère 23)

5.4 Des conseils relatifs à l'utilisation des caractères de groupement dans la procédure d'examen de la distinction figurent dans l'introduction générale.

6. Introduction du tableau des caractères

6.1 *Catégories de caractères*

6.1.1 Caractères standard figurant dans les principes directeurs d'examen

Les caractères standard figurant dans les principes directeurs d'examen sont ceux qui sont admis par l'UPOV en vue de l'examen DHS et parmi lesquels les membres de l'Union peuvent choisir ceux qui sont adaptés à leurs besoins particuliers.

6.1.2 Caractères avec astérisque

Les caractères avec astérisque (signalés par un *) sont des caractères figurant dans les principes directeurs d'examen qui sont importants pour l'harmonisation internationale des descriptions variétales : ils doivent toujours être pris en considération dans l'examen DHS et être inclus dans la description variétale par tous les membres de l'Union, sauf lorsque cela est contre-indiqué compte tenu du niveau d'expression d'un caractère précédent ou des conditions de milieu régionales.

6.2 Niveaux d'expression et notes correspondantes

Des niveaux d'expression sont indiqués pour chaque caractère pour définir le caractère et pour harmoniser les descriptions. Pour faciliter la consignation des données ainsi que l'établissement et l'échange des descriptions, à chaque niveau d'expression est attribuée une note exprimée par un chiffre.

6.3 Types d'expression

Une explication des types d'expression des caractères (caractères qualitatifs, quantitatifs et pseudo-qualitatifs) est donnée dans l'introduction générale.

6.4 Variétés indiquées à titre d'exemple

Au besoin, des variétés sont indiquées à titre d'exemple afin de mieux définir les niveaux d'expression d'un caractère.

6.5 Légende

(*) Caractère avec astérisque – voir le chapitre 6.1.2

QL : Caractère qualitatif – voir le chapitre 6.3

QN : Caractère quantitatif – voir le chapitre 6.3

PQ : Caractère pseudo-qualitatif – voir le chapitre 6.3

(a)-(f) Voir les explications du tableau des caractères (chapitre 8.1)

(+) Voir les explications du tableau des caractères (chapitre 8.2)

7. Table of Characteristics/Tableau des caractères/Merkmalstabelle/Tabla de caracteres

	English	français	Deutsch	español	Example Varieties/ Exemples/ Beispielssorten/ Variedades ejemplo	Note/ Nota
1. (*) (+)	Plant: growth habit	Plante: port	Pflanze: Wuchsform	Planta: porte		
QL	(a) semi-upright	demi-dressé	halbaufrecht	semierguida	Summer Duet Rose	1
	creeping	rampant	kriechend	trepador	Yubi Apricot	2
2.	<u>Only semi-upright varieties:</u> Plant: height	<u>Variétés demi dressées seulement:</u> Plante: hauteur	<u>Nur halbaufrechte Sorten:</u> Pflanze: Höhe	<u>Sólo variedades semierguidas:</u> Planta: altura		
QN	(a) short	courte	niedrig	baja		3
	medium	moyenne	mittel	media	Summer Baby Orange	5
	tall	haute	hoch	alta		7
3. (*) (+)	Plant: width	Plante: largeur	Pflanze: Breite	Planta: anchura		
QN	(a) narrow	étroite	schmal	estrecha	Summer Joy Rose	3
	medium	moyenne	mittel	media	Summer Baby Orange	5
	broad	large	breit	ancha		7
4. (*)	Plant: number of shoots	Plante: nombre de ramifications	Pflanze: Anzahl der Triebe	Planta: número de las ramificaciones		
QN	(a) few	petit	gering	pocas		3
	medium	moyen	mittel	medio	Summer Baby Pink	5
	many	grand	groß	abundantes	Summer Baby Orange	7
5. (*) (+)	Shoot: anthocyanin coloration	Pousse: pigmentation anthocyanique	Trieb: Anthocyanfärbung	Tallo: pigmentación antocianica		
QN	(a) absent or very weak	absente ou très faible	fehlend oder sehr gering	ausente o muy débil	Sun White	1
	weak	faible	gering	débil	Summer Joy Pink	3
	medium	moyenne	mittel	media	Yubi Apricot	5
	strong	forte	stark	fuerte	Yubi Rose	7

	English	français	Deutsch	español	Example Varieties/ Exemples/ Beispielssorten/ Variedades ejemplo	Note/ Nota
6. (*)	Leaf: petiole	Feuille: pétiole	Blatt: Blattstil	Hoja: pecíolo		
QL	(b) absent	absent	vorhanden	ausente	Sun White	1
	present	présent	fehlend	presente	Yubi Rose	9
7.	Leaf blade: length	Limbe: longueur	Blattspreite: Länge	Limbo: longitud		
QN	(b) short	court	kurz	corto		3
	medium	moyen	mittel	medio	Summer Joy Deep Rose	5
	long	long	lang	largo		7
8. (*)	Leaf blade: width	Limbe: largeur	Blattspreite: Breite	Limbo: anchura		
QN	(b) narrow	étroit	schmal	estrecho	Valencia Ivory Poach	3
	medium	moyen	mittel	medio	Summer Joy Red	5
	broad	large	breit	ancho		7
9. (*) (+)	Leaf blade: shape	Limbe: forme	Blattspreite: Form	Limbo: forma		
QL	(b) elliptic	elliptique	elliptisch	elíptica	Sun Yellow	1
	spatulate	spatulée	spatelförmig	espatulada	Summer Baby Orange	2
10. (*)	Leaf blade: intensity of green color	Limbe: intensité de la couleur verte	Blattspreite: Intensität der Grünfärbung	Limbo: intensidad del color verde		
QN	(b) light	claire	hell	clara	Summer Baby Pink	3
	(c) medium	moyenne	mittel	media	Yubi Apricot	5
	dark	foncée	dunkel	oscura		7
11. (*)	Leaf blade: variegation	Limbe: panachure	Blattspreite: Panaschierung	Limbo: variegación		
QL	(b) absent	absente	fehlend	ausente	Yubi Apricot	1
	(c) present	présente	vorhanden	presente	Flare Cherry	9

	English	français	Deutsch	español	Example Varieties/ Exemples/ Beispielssorten/ Variedades ejemplo	Note/ Nota
12. (*)	Leaf blade: color of variegation	Limbe: couleur de panachure	Blattspreite: Farbe der Panaschierung	Limbo: color de variegación		
PQ	(b) light green yellow	vert jaune clair	hell grüngelb	amarillo verdoso claro	Yubi Duet Song	1
	(c) greyish green	vert grisâtre	gräulichgrün	verde grisáceo	Flare Cherry	2
	pink white	blanc rosé	rosaweiß	blanco rosáceo	Valencia Ivory Poach	3
13. (*)	Leaf blade: anthocyanin coloration of margin	Limbe: pigmentation anthocyanique du bord	Blattspreite: Anthocyanfärbung am Rand	Limbo: pigmentación antociánica del borde		
QL	(b) absent	absente	fehlend	ausente	Yubi Apricot	1
	(c) present	présente	vorhanden	presente	Summer Baby Orange	9
14. (*) (+)	Flower: petaloid staminodes	Fleur: staminodes pétaloïdes	Blüte: Nebenkronen-staminodien	Flor: estaminodios petaloides		
QL	(d) absent	absentes	fehlend	ausentes	Summer Joy Pink	1
	present	présentes	vorhanden	presentes	Summer Baby Orange	9
15. (*) (+)	<u>Only varieties with petaloid staminodes absent:</u> Flower: shape in lateral view	<u>Uniquement les variétés dont les staminodes pétaloïdes sont absentes</u> : Fleur : forme en vue latérale	<u>Nur Sorten ohne Nebenkronen-staminodien:</u> Blüte: Form in der Seitenansicht	<u>Sólo variedades sin estaminodios petaloides:</u> Flor: forma en vista lateral		
QN	(d) flat or slightly concave	plate ou légèrement concave	gerade oder leicht konkav	de plana o ligeramente cóncava	Summer Duet Rose	1
	moderately concave	modérément concave	mäßig konkav	moderadamente cóncava	Summer Joy Golden	2
	strongly concave	fortement concave	stark konkav	fuertemente cóncava	Summer Joy Red	3
16. (*)	Flower: diameter	Fleur: diamètre	Blüte: Durchmesser	Flor: diámetro		
QN	(d) small	petit	klein	pequeño	Valencia Ivory Poach	3
	medium	moyen	mittel	medio	Yubi Apricot	5
	large	grand	groß	grande	Summer Joy Red	7

	English	français	Deutsch	español	Example Varieties/ Exemples/ Beispielssorten/ Variedades ejemplo	Note/ Nota
17.	Calyx: anthocyanin coloration	Calice: pigmentation anthocyanique	Kelchblatt: Anthocyanfärbung	Cáliz: pigmentación antocianica		
QL	(d) absent	absente	fehlend	ausente	Sun White	1
	present	présente	vorhanden	presente	Yubi Rose	9
18. (* (+)	Petal: macule	Pétale: macule	Blütenblatt: Fleck	Pétalo: mácula		
QL	(d) absent	absente	fehlend	ausente	Summer Joy Red	1
	(e) present	présente	vorhanden	presente	Yubi Apricot	9
19. (*	Petal: color of macule	Pétale: couleur de la macule	Blütenblatt: Farbe des Flecks	Pétalo: color de la mácula		
PQ	(d) RHS Colour Chart (indicate reference number)	Code de couleurs RHS (indiquer le numéro de référence)	RHS-Farbkarte (Nummer angeben)	Carta de colores RHS (indíquese el número de referencia)		
20. (* (+)	Petal: number of colors (macule excluded)	Pétale: nombre de couleurs (exceptée la macule)	Blütenblatt: Anzahl Farben (Fleck ausgenommen)	Pétalo: número de colores (excluida la mácula)		
QL	(d) one	une	eine	uno	Summer Joy Red	1
	(e) two	deux	zwei	dos	Sun Rise	2
	more than two	plus de deux	mehr als zwei	más de dos		3
21. (* (+)	Petal: main color (macule excluded)	Pétale: couleur principale (exceptée la macule)	Blütenblatt: Hauptfarbe (Fleck ausgenommen)	Pétalo: color principal (excluida la mácula)		
PQ	(d) RHS Colour Chart (indicate reference number)	Code de couleurs RHS (indiquer le numéro de référence)	RHS-Farbkarte (Nummer angeben)	Carta de colores RHS (indíquese el número de referencia)		
22. (* (+)	<u>Only varieties with more than one color:</u> Petal: secondary color (macule excluded)	<u>Seulement les variétés à plus d'une couleur:</u> Pétale: couleur secondaire (exceptée la macule)	<u>Nur Sorten mit mehr als einer Farbe:</u> Blütenblatt: Sekundärfarbe (Fleck ausgenommen)	<u>Sólo variedades con más de un color:</u> Pétalo: color secundario (excluida la mácula)		
PQ	(d) RHS Colour Chart (e)	Code de couleurs RHS	RHS-Farbkarte	Carta de colores RHS		

	English	français	Deutsch	español	Example Varieties/ Exemples/ Beispielsorten/ Variedades ejemplo	Note/ Nota
23. (*) (+)	<u>Only varieties with more than one color:</u> Petal: distribution of secondary color (macule excluded)	<u>Seulement les variétés à plus d'une couleur:</u> Pétale: répartition de la couleur secondaire (exceptée la macule)	<u>Nur Sorten mit mehr als einer Farbe:</u> Blütenblatt: Verteilung der Sekundärfarbe (Fleck ausgenommen)	<u>Sólo variedades con más de un color:</u> Pétalo: distribución del color secundario (excluida la mácula)		
PQ	(d) in stripes (e) color gradient towards tip on margin	en stries gradient de couleur jusqu'au sommet en bordure	in Streifen Farbverlauf zur Spitze an den Rändern	en franjas gradiente de color hacia la punta en los bordes	Yubi Apricot Summer Duet Ero Summer Duet Rose	1 2 3
24. (*) (+)	<u>Only varieties with more than two colors:</u> Petal: distribution of tertiary color (macule excluded)	<u>Seulement les variétés à plus de deux couleurs:</u> Pétale: répartition de la couleur tertiaire (exceptée la macule)	<u>Nur Sorten mit mehr als zwei Farben:</u> Blütenblatt: Verteilung der Tertiärfarbe (Fleck ausgenommen)	<u>Únicamente variedades con más de dos colores:</u> Pétalo: distribución del color terciario (excluida la mácula)		
PQ	(d) in stripes (e) color gradient towards tip on margin	en stries gradient de couleur jusqu'au sommet en bordure	in Streifen Farbverlauf zur Spitze am Rand	en franjas gradiente de color hacia la punta en los bordes	Yubi Apricot Summer Duet Ero Summer Duet Rose	1 2 3
25.	Petal: length	Pétale: longueur	Blütenblatt: Länge	Pétalo: longitud		
QN	(d) short medium long	court moyen long	kurz mittel lang	corto medio largo	Valencia Ivory Poach Summer Joy Wine Red Summer Joy Red	3 5 7
26.	Petal: width	Pétale: largeur	Blütenblatt: Breite	Pétalo: anchura		
QN	(d) narrow medium broad	étroit moyen large	schmal mittel breit	estrecho medio ancho	Summer Baby Orange Sono Pink Summer Joy Pink	3 5 7

	English	français	Deutsch	español	Example Varieties/ Exemples/ Beispielssorten/ Variedades ejemplo	Note/ Nota
27. (* (+)	Petal: emargination	Pétale: échancrure	Blütenblatt: Kerbung	Pétalo: emarginación		
QN	(d) absent or shallow (e) medium deep	absente ou peu profonde moyenne profonde	fehlend oder flach mittel tief	ausente o poco profundo medio profundo	Yubi Apricot Yubi Rose	1 2 3
28. (*	Petaloid staminodes: main color	Staminodes pétaloïdes: couleur principale	Nebenkronen- staminodien: Hauptfarbe	Estaminodios petaloides: color principal		
PQ	(d) RHS Colour Chart (e) (indicate reference number)	Code de couleurs RHS (indiquer le numéro de référence)	RHS-Farbkarte (Nummer angeben)	Carta de colores RHS (indíquese el número de referencia)		
29.	Style: anthocyanin coloration	Style: pigmentation anthocyanique	Griffel: Anthocyanfärbung	Estilo: pigmentación antociánica		
QN	(d) absent or very weak weak medium strong	absente ou très faible faible moyenne forte	fehlend oder sehr gering gering mittel stark	ausente o muy débil débil media fuerte	Sono Cream Valencia Ivory Poach Yubi Rose Yubi Apricot	1 3 5 7
30. (*	Time of beginning of flowering	Époque de début de floraison	Zeitpunkt des Blühbeginns	Época de comienzo de la floración		
QN	early medium late	précoce moyenne tardive	früh mittel spät	temprana media tardía	Summer Baby Lemon Yellow Summer Joy Ero Valencia Ivory Poach	3 5 7

8. Explications du tableau des caractères

8.1 *Explications portant sur plusieurs caractères*

Sauf indication contraire, tous les caractères doivent être observés à l'époque de pleine floraison.

Les caractères auxquels l'un des codes suivants a été attribué dans la deuxième colonne du tableau des caractères doivent être examinés de la manière indiquée ci-après :

- (a) Les observations qui doivent être faites un mois après la première floraison.
- (b) Les observations sur la feuille qui doivent être faites sur des feuilles pleinement développées dans le tiers moyen de la pousse en floraison un mois après la première floraison.
- (c) Les observations sur la couleur de la feuille qui doivent être faites sur la face extérieure.
- (d) Les observations sur la fleur qui doivent être faites sur une fleur complètement ouverte à l'époque de la déhiscence de l'anthère.
- (e) Les observations du pétale qui doivent être faites sur la face extérieure.

8.2 *Explications portant sur certains caractères*

Ad. 1 : Plante : port

Les plantes doivent être cultivées en plein air pour observer leur port.

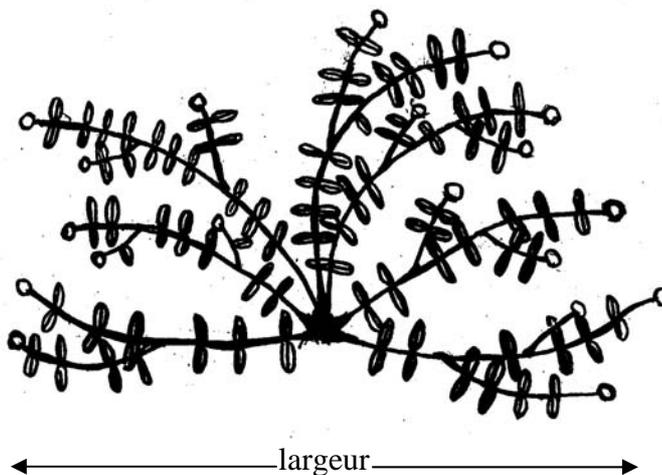


1
demi-dressé



2
rampant

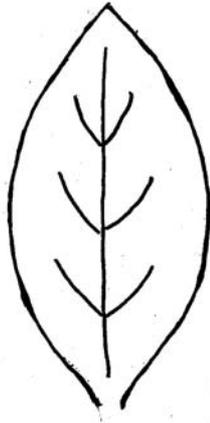
Ad. 3 : Plante : largeur



Ad. 5 : Pousse: pigmentation anthocyanique

La pigmentation anthocyanique doit être observée au milieu de la pousse.

Ad. 9 : Limbe : forme

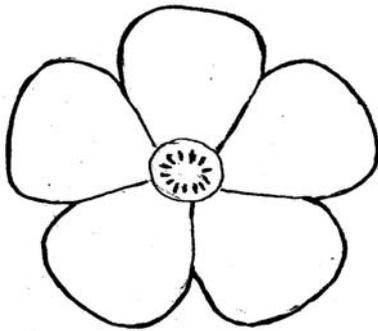


1
elliptique

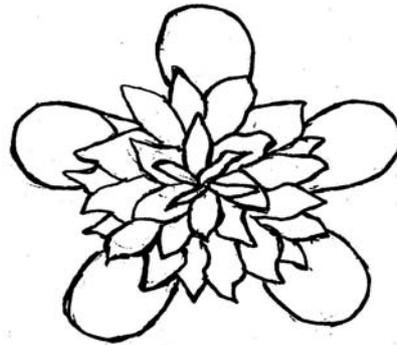


2
spatulée

Ad. 14 : Fleur : staminodes pétaloïdes



1
absentes



2
présentes

Ad. 15 : Uniquement les variétés avec staminodes pétaloïdes absentes : Fleur : forme en vue latérale



1
plate à légèrement concave

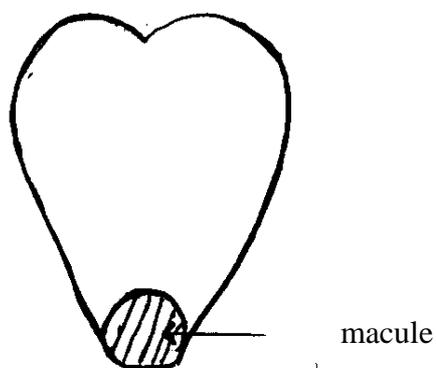


2
modérément concave



3
fortement concave

Ad. 18 : Pétale : macule



Ad. 20 : Pétale : nombre de couleurs (exceptée la macule)



1
une



2
deux

Ad. 21 : Pétale : couleur principale (exceptée la macule)

Ad. 22 : Seulement les variétés à plus d'une couleur : Pétale : couleur secondaire (exceptée la macule)

Ad. 23 : Seulement les variétés à plus d'une couleur : Pétale : répartition de la couleur secondaire (exceptée la macule)

Ad. 24 : Seulement les variétés à plus de deux couleurs : Pétale : répartition de la couleur tertiaire (exceptée la macule)

La couleur principale est la couleur qui occupe la plus grande surface.

La couleur secondaire est la couleur qui occupe la deuxième plus grande surface.

La couleur tertiaire est la couleur qui occupe la troisième plus grande surface .

Ad. 23 : Seulement les variétés à plus d'une couleur : Pétale : répartition de la couleur secondaire (exceptée la macule)

Ad. 24 : Seulement les variétés à plus de deux couleurs : Pétale : répartition de la couleur tertiaire (exceptée la macule)

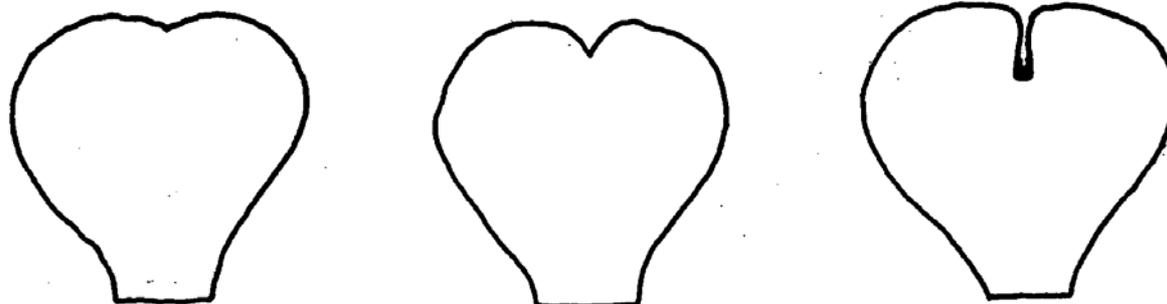


1
en stries

2
gradient de couleur
jusqu'au sommet

3
en bordure

Ad. 27 : Pétale : échancrure



1
absente ou peu profonde

2
moyenne

3
profonde

9. Bibliographie

Honda, S., 1991: Illustrated Horticultural Flora in Color. The Hokuryukan Ltd., Tokyo, JP, 22 pp.

Makino, T., 1979: Makino's New Illustrated Flora of Japan. The Hokuryukan Ltd., Tokyo, JP, pp. 138 to 139.

Noma, S., 1981: The Grand Dictionary of Horticulture Volume 8. The Kodansha Ltd., Tokyo, JP, 55 pp.

Suzuki, N., 1998: The Color Dictionary of Horticulture. The Yama & Keikoku Ltd., Tokyo, JP, pp. 344 to 345.

Tsukamoto, Y., 1984: The Grand Dictionary of Flower Horticulture. The Youkendo Ltd., Tokyo, JP, pp. 710 to 711.

Tsukamoto, Y., 1991: The Grand Dictionary of Horticulture Volume3. The Shogakukan Ltd., Tokyo, JP, 40 pp.

10. Questionnaire technique

QUESTIONNAIRE TECHNIQUE	Page {x} de {y}	Numéro de référence :
		Date de la demande : (réservé aux administrations)
QUESTIONNAIRE TECHNIQUE à remplir avec une demande de certificat d'obtention végétale		
1. Objet du questionnaire technique		
1.1 Nom botanique	<input type="text" value="Portulaca oleracea L."/>	
1.2 Nom commun	<input type="text" value="Pourpier"/>	
2. Demandeur		
Nom	<input type="text"/>	
Adresse	<input type="text"/>	
Numéro de téléphone	<input type="text"/>	
Numéro de télécopieur	<input type="text"/>	
Adresse électronique	<input type="text"/>	
Obtenteur (s'il ne s'agit pas du demandeur)	<input type="text"/>	
3. Dénomination proposée et référence de l'obtenteur		
Dénomination proposée (le cas échéant)	<input type="text"/>	
Référence de l'obtenteur	<input type="text"/>	

QUESTIONNAIRE TECHNIQUE	Page {x} de {y}	Numéro de référence :
-------------------------	-----------------	-----------------------

#4. Renseignements sur le schéma de sélection et le mode de multiplication de la variété

4.1 Schéma de sélection

Variété résultant d'une :

4.1.1 Hybridation

- a) hybridation contrôlée []
(indiquer les variétés parentales)
- b) hybridation à généalogie partiellement connue []
(indiquer la ou les variété(s) parentale(s) connue(s))
- c) hybridation à généalogie inconnue []

4.1.2 Mutation []
(indiquer la variété parentale)

4.1.3 Découverte et développement []
(indiquer le lieu et la date de la découverte,
ainsi que la méthode de développement)

4.1.4 Autre []
(veuillez préciser)

4.2 Méthode de multiplication de la variété

4.2.1 Multiplication végétative

- a) boutures []
- b) multiplication *in vitro* []
- c) autre (indiquez la méthode) []

4.2.2 Semences []

4.2.3 Autre []
(veuillez préciser)

Les autorités peuvent prévoir que certains de ces renseignements seront indiqués dans une section confidentielle du questionnaire technique.

QUESTIONNAIRE TECHNIQUE	Page {x} de {y}	Numéro de référence :
-------------------------	-----------------	-----------------------

5. Caractères de la variété à indiquer (le chiffre entre parenthèses renvoie aux caractères correspondants dans les principes directeurs d'examen; prière d'indiquer la note appropriée).

	Caractères	Exemples de variétés	Note
5.1	Plante : port		
(1)			
	demi dressé	Summer Duet Rose	1[]
	rampant	Yubi Apricot	2[]
5.2	Fleur : staminodes pétaloïdes		
(14)			
	absentes	Summer Joy Pink	1[]
	présentes	Summer Baby Orange	9[]
5.3	Fleur : diamètre		
(16)			
	petit	Valencia Ivory Poach	3[]
	moyen	Yubi Apricot	5[]
	grand	Summer Joy Red	7[]
5.4	Pétale : nombre de couleurs (exceptée la macule)		
(20)			
	une	Summer Joy Red	1[]
	deux	Sun Rise	2[]
	plus de deux		3[]
5.5i	Pétale : couleur principale		
(21)			
	Code de couleurs RHS (indiquer le numéro de référence)		
		

QUESTIONNAIRE TECHNIQUE	Page {x} de {y}	Numéro de référence :
-------------------------	-----------------	-----------------------

	Caractères	Exemples de variétés	Note
5.5ii	Pétale : couleur principale (exceptée la macule)		
(21)			
	blanc		1[]
	jaune		2[]
	jaune orangé		3[]
	orange		4[]
	rose		5[]
	rouge		6[]
	pourpre		7[]
	violet		8[]
	autre couleur (précisez)		9[]
5.6i	<u>Seulement les variétés à plus d'une couleur</u> : Pétale : couleur		
(22)	secondaire (exceptée la macule)		
	Code de couleurs RHS (indiquer le numéro de référence)		
		
5.6ii	<u>Seulement les variétés à plus d'une couleur</u> : Pétale : couleur		
(22)	secondaire (exceptée la macule)		
	jaune		1[]
	orange		2[]
	orange brúnatre		3[]
	rouge		4[]
	pourpre		5[]
	violet		6[]
	autre couleur (veuillez préciser)		7[]
		
5.7	<u>Seulement les variétés à plus d'une couleur</u> : Pétale : répartition		
(23)	de la couleur secondaire (exceptée la macule)		
	en striées	Yubi Apricot	1[]
	gradient de la couleur vers le sommet	Summer Duet Ero	2[]
	en bordure	Summer Duet Rose	3[]

QUESTIONNAIRE TECHNIQUE	Page {x} de {y}	Numéro de référence :
-------------------------	-----------------	-----------------------

6. Variétés voisines et différences par rapport à ces variétés

Veillez indiquer dans le tableau ci-dessous et dans le cadre réservé aux observations en quoi votre variété candidate diffère de la ou des variété(s) voisine(s) qui, à votre connaissance, s'en rapproche(nt) le plus. Ces renseignements peuvent favoriser la détermination de la distinction par le service d'examen.

Dénomination(s) de la ou des variété(s) voisine(s) de votre variété candidate	Caractère(s) par lequel ou lesquels votre variété candidate diffère des variétés voisines	Décrivez l'expression du ou des caractère(s) chez la ou les variété(s) voisine(s)	Décrivez l'expression du ou des caractère(s) chez votre variété candidate
<i>Exemple</i>	<i>Fleur : diamètre</i>	<i>moyen</i>	<i>grand</i>
Observations :			

QUESTIONNAIRE TECHNIQUE	Page {x} de {y}	Numéro de référence :
-------------------------	-----------------	-----------------------

#7. Renseignements complémentaires pouvant faciliter l'examen de la variété

7.1 En plus des renseignements fournis dans les sections 5 et 6, existe-t-il des caractères supplémentaires pouvant faciliter l'évaluation de la distinction de la variété?

Oui [] Non []

(Dans l'affirmative, veuillez préciser)

7.2 Des conditions particulières sont-elles requises pour la culture de la variété ou pour la conduite de l'examen?

Oui [] Non []

(Dans l'affirmative, veuillez préciser)

7.3 Autres renseignements

Une photographie en couleur représentative de la variété doit être jointe au questionnaire technique.

8. Autorisation de dissémination

a) La législation en matière de protection de l'environnement ou de la santé de l'homme et de l'animal soumet-elle la variété à une autorisation préalable de dissémination?

Oui [] Non []

b) Dans l'affirmative, une telle autorisation a-t-elle été obtenue?

Oui [] Non []

Si oui, veuillez joindre une copie de l'autorisation.

Les autorités peuvent prévoir que certains de ces renseignements seront indiqués dans une section confidentielle du questionnaire technique.

QUESTIONNAIRE TECHNIQUE	Page {x} de {y}	Numéro de référence :
-------------------------	-----------------	-----------------------

9. Renseignements sur le matériel végétal à examiner ou à remettre aux fins de l'examen

9.1 L'expression d'un ou plusieurs caractère(s) d'une variété peut être influencée par divers facteurs, tels que parasites et maladies, traitement chimique (par exemple, retardateur de croissance ou pesticides), culture de tissus, porte-greffes différents, scions prélevés à différents stades de croissance d'un arbre, etc.

9.2 Le matériel végétal ne doit pas avoir subi de traitement susceptible d'influer sur l'expression des caractères de la variété, sauf autorisation ou demande expresse des autorités compétentes. Si le matériel végétal a été traité, le traitement doit être indiqué en détail. En conséquence, veuillez indiquer ci-dessous si, à votre connaissance, le matériel végétal a été soumis aux facteurs suivants :

- | | | |
|---|---------|---------|
| a) micro-organismes (p. ex. virus, bactéries, phytoplasmes) | Oui [] | Non [] |
| b) traitement chimique (p. ex. retardateur de croissance, pesticides) | Oui [] | Non [] |
| c) culture de tissus | Oui [] | Non [] |
| d) autres facteurs | Oui [] | Non [] |

Si vous avez répondu "oui" à l'une de ces questions, veuillez préciser.

.....

10. Je déclare que, à ma connaissance, les renseignements fournis dans le présent questionnaire sont exacts :

Nom du demandeur

Signature

Date

[Fin du document]